

## AVIS PUBLIC

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2 AFIN DE DIMINUER L'EMPRUNT ET LA DÉPENSE AUTORISÉS ET DE MODIFIER L'OBJET DU RÈGLEMENT PAR LE RETRAIT DE CERTAINS TRAVAUX**

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, que le Conseil d'administration de la Régie a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 22 octobre 2020, le Règlement numéro 10 modifiant le règlement numéro 2 afin de diminuer l'emprunt et la dépense autorisés et de modifier l'objet du règlement par le retrait de certains travaux (résolution numéro 2020-10-52).

Ce règlement a pour objets :

- de diminuer à 1 817 932 \$ le montant de la dépense et de l'emprunt autorisés
- de prévoir que cet emprunt serait remboursable sur une période de dix (10) ans;
- de modifier l'objet du règlement par le retrait de travaux qui ne seront pas réalisés.

Tel qu'exigé par l'article 607 du *Code municipal du Québec*, les MRC de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon ont approuvé ce règlement par voie de résolutions, adoptées en date du 25 novembre 2020.

Les personnes intéressées à prendre connaissance de la teneur du règlement sont invitées à consulter la section «Avis publics» du site Internet de la Régie ([www.rivmo.ca](http://www.rivmo.ca)). Une copie certifiée conforme du règlement est également disponible pour consultation au siège social de la MRC de Beauharnois-Salaberry située au 2, rue Ellice à Beauharnois, sur les heures régulières d'ouverture des bureaux administratifs.

Conformément à l'article 607 du *Code municipal du Québec*, tout contribuable désirant s'opposer à l'approbation dudit règlement par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) peut le faire en transmettant à ce dernier une opposition écrite, dans les 30 jours suivant la publication du présent avis public. L'adresse pour la transmission de ces avis est la suivante : Centre de gestion documentaire et du registraire, 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, Québec (Québec) G1R 4J3.

Donné à Beauharnois, ce premier (1<sup>er</sup>) jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt (2020).

*(Original signé)*

Linda Phaneuf, urb.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim